



## Suisse-Indonésie: engagement fort pour des relations économiques plus étroites

À l'occasion de la commission économique mixte Suisse-Indonésie du 13 octobre, les représentants gouvernementaux et économiques des deux pays ont discuté des chances et défis que représente l'accès au marché réciproque – aussi dans le contexte de la pandémie. L'accord commercial AELE-Indonésie a été salué par les deux parties comme un jalon important.

Il ne fait aucun doute qu'avec ses 267 millions d'habitants, une classe moyenne en pleine croissance et des besoins d'investissement considérables dans les infrastructures physiques et numériques, l'Indonésie représente un marché cible de très grand intérêt pour les entreprises suisses. En témoignent également les importants investissements directs des quelque 150 entreprises suisses actuellement sur place (6,5 milliards de francs). Le volume des échanges bilatéraux avoisine 1,5 milliard de francs. Comme le souligne aussi **l'indice du commerce extérieur** d'economiesuisse, le potentiel des relations économiques bilatérales est pourtant très loin d'être épuisé.

### Ambitieux programme de réformes de l'Indonésie

L'échange de ce jour – sur une plateforme virtuelle – entre les représentants gouvernementaux et économiques dans le cadre de la commission économique mixte Suisse-Indonésie a été engagé, détaillé et bien fondé. D'un côté, il est vrai que les entreprises suisses sur le marché indonésien restent confrontées à de

nombreux petits et grands défis, comme des procédures administratives parfois lourdes et peu claires, des incertitudes juridiques dans la protection de la propriété intellectuelle ou des obstacles dans les transports terrestres et maritimes. Sans compter les effets liés à la crise du Coronavirus qui touche de plein fouet l'Indonésie.

D'un autre côté, les autorités indonésiennes ont exprimé leur ferme volonté de répondre aux différents problèmes identifiés et d'améliorer sensiblement les conditions-cadre politiques. Des progrès ont aussi été constatés notamment quant à la compatibilité de la législation nationale sur la propriété intellectuelle avec le droit international. Une autre base importante a été posée avec la signature de l'accord commercial entre les États membres de l'AELE et l'Indonésie. Enfin, les discussions ont porté sur certains points de l'ambitieux programme indonésien de réformes ainsi que sur de futures possibilités de coopération, par exemple dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'innovation.

## **Marché d'avenir pour les entreprises exportatrices suisses**

Des **experts** de PwC estiment que l'Indonésie deviendra la quatrième économie mondiale à l'horizon 2050. Les relations économiques bilatérales entre la Suisse et l'Indonésie fêteront alors presque leur centenaire. Pour que les fruits de ces bonnes perspectives de développement profitent pleinement au secteur privé comme à la population, les mesures unilatérales et celles fondées sur le partenariat sont tout aussi importantes.

Une chose est sûre : le pilier de la coopération bilatérale doit être la concertation, et non la confrontation. Sur cette base, l'intégration économique des deux pays pourra se poursuivre avec succès, renforçant ainsi le développement durable à long terme.